

## “La fin d’une équivoque” : Mgr Fellay confirme

Dimanche 29 janvier 2017, Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (alias Fraternité des Apôtres de Jésus et de Marie), a accordé une interview à TV Libertés, une webtélé privée française ; on peut trouver facilement l’interview sur internet ([LIEN](#), surtout de la 8<sup>ème</sup> à la 14<sup>ème</sup> minute). Le texte de l’interview a même été traduit en italien et retranscrit intégralement par la même Fraternité sur son site pour l’Italie.

Les paroles qui ont le plus frappé l’opinion publique, spécialement chez les “catholiques traditionalistes”, ont été celles un peu pittoresques par lesquelles le Supérieur de la Fraternité a décrit l’état des pourparlers pour arriver au tristement célèbre “accord” avec les modernistes : ainsi, a-t-il dit, il ne manquerait plus à cet accord “que le tampon”. Enthousiasme parmi les favorables, deuil, trouble et consternation parmi les opposants à l’accord en question ! Nous avons été surpris de trouver parmi ces opposants des personnes qui y étaient favorables encore tout récemment. Il arrive même parfois que ces opposants continuent d’assister tranquillement le dimanche à la ‘messe’ d’un ‘prêtre’ qui célèbre en vertu du motu proprio *Summorum Pontificum*, ou qui dépend de *Ecclesia Dei* et qui, par conséquent, vit tranquillement dans l’“accord” chaque jour.

La plupart ont retenu l’allusion au fameux tampon qui manque encore de la part de J. M. Bergoglio (mais pour combien de temps encore ?). Mais très peu ont noté que Mgr Fellay explique tranquillement, sans aucunement s’en cacher, que l’accord existe déjà en réalité depuis un bon moment. Il le dit par ces paroles qui précèdent immédiatement l’allusion au fameux tampon : *“J’ai évoqué ce problème avec le Pape lui-même. Et nous sommes tous les deux d’accord. Il y a déjà maintenant un certain nombre de dispositions pratiques qui rendent pratiquement impossible le schisme. C’est-à-dire que, dans la pratique, dans les actes de tous les jours, nous exprimons à Rome, nous montrons notre soumission, nous reconnaissons ces autorités, et pas seulement à la Messe en disant le nom du Pape et celui de l’évêque du lieu dans le Canon de la Messe, mais aussi vous avez l’exemple du Pape qui nous donne le pouvoir de confesser. Il y a aussi des actes juridiques. C’est un peu compliqué, mais il peut arriver qu’un prêtre commette des actes délictueux, et nous avons des rapports avec Rome qui nous demande de juger ces cas. Ce sont vraiment des relations normales. Il n’y a pas que la confession. Cet été, il a été confirmé que le Supérieur général peut librement ordonner les prêtres de la Fraternité sans avoir à demander la permission à l’évêque du lieu. C’est un texte de Rome – il n’est pas publié sur les toits – mais qui permet à la Fraternité d’ordonner licitement (il dit, en fait, que le Supérieur peut ordonner «librement»). Ce sont des actes posés,*

*juridiques, qui sont canoniques, qui sont déjà en place. Et qui déjà, à mon avis, suppriment la possibilité du schisme. Évidemment, il faut toujours veiller, c'est sûr".*

Les paroles de Mgr Fellay sont sans équivoque : déjà maintenant, et depuis longtemps, dans les actes de tous les jours, ce sont des relations normales – de caractère juridique et canonique – entre la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et les modernistes (reconnus par Mgr Fellay comme “Saint-Siège”). Ce qui nous impressionne un peu c’est de voir que Mgr Fellay nous donne raison alors qu’il a très très récemment donné tort à l’ex-supérieur du district italien de la FSSPX qui affirmait que parler des accords en cours était un signe certain de paranoïa ([LIEN](#)). Comme nous l’avons rappelé dans le communiqué de notre Institut du 3 septembre 2015 intitulé “La fin d’une équivoque” ([LIEN](#) sur notre site sodalitium.eu) et dans l’interview de l’abbé Ricossa dans Rivarol n°3259 ([LIEN](#) sur notre site dans la rubrique ‘autres documents’), le soi-disant accord ou la soi-disant régularisation canonique est déjà une réalité depuis 2015, et probablement depuis bien avant. Nous écrivions : *“Le fameux accord, je pense, est déjà fait. La FSSPX a déjà reçu des modernistes le 5 juin 2015 le pouvoir de juger en première instance ses propres sujets, ce qu’on ne peut pas faire si l’on n’a pas de juridiction ; elle a été reconnue le 17 mars 2015 par le diocèse de Buenos Aires comme société de droit ecclésiastique, érigée canoniquement ; elle a reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2015 le pouvoir de confesser et d’absoudre, pendant l’année dite de la miséricorde, et voilà que depuis le 20 novembre ce pouvoir devient permanent, ce qui est donner objectivement à la FSSPX une juridiction ordinaire. Récemment, ce 22 juin, à l’occasion des ordinations à Zaitzkofen en Allemagne, elle a été autorisée officiellement à faire des ordinations sacerdotales, comme quoi la FSSPX est déjà reconnue. Il ne reste plus qu’à lui donner le cadre officiel de la prélatrice personnelle, et à l’annoncer publiquement à ceux qui ne l’ont pas encore compris. On a procédé de cette façon afin d’éviter les difficultés que l’on a connues dans le passé : éviter que de fortes oppositions publiques ne se manifestent contre un accord, à droite de la part de la frange anti-ralliériste de la FSSPX et à gauche du côté des modernistes hostiles à un accord avec les lefebvristes. Cette stratégie s’est révélée très efficace, et tout à fait dans le style de Bergoglio : laisser les théologiens se disputer, tandis que l’homme d’Église (ou ce qui en tient lieu), dans la praxis, va de l’avant”* (interview à Rivarol n° 3259 - 24 novembre 2016).

Il n’existe plus aucune différence substantielle entre, d’une part, la Fraternité Saint-Pie X et, d’autre part, par exemple la Fraternité Saint-Pierre, ou bien l’Institut du Bon Pasteur (tous deux rejetons de la Fraternité Saint-Pie X), ou un prêtre qui célèbre avec le motu proprio *Summorum Pontificum*. Et cette similitude vaut également pour le risque de recevoir de manière invalide les sacrements, puisqu’il existe dans la Fraternité Saint-Pie X toujours plus de ‘prêtres’ ordonnés de manière douteusement valide avec le nouveau rite ou par des évêques consacrés douteusement avec le

nouveau rite, sans être réordonnés sous condition. Toutefois, dans la tragédie de ce triste naufrage spirituel pour tant de prêtres et de fidèles, nous pouvons au moins nous réjouir du fait que la “normalisation canonique” de la Fraternité clarifiera la situation, au moins pour qui ne veut pas être volontairement aveugle. Malheureusement, la Fraternité passe, mais le lefebvrisme reste (et la même cause produira demain aussi les mêmes effets). Les accords d’aujourd’hui sont la conséquence logique du fait que la Fraternité Saint-Pie X et son fondateur, Mgr Lefebvre, ont toujours reconnu chez les modernistes la légitime autorité de l’Église : dans les déclarations publiques, dans les célébrations liturgiques (“*una cum*”) et dans la persécution des catholiques (prêtres, séminaristes, fidèles) qui refusent de reconnaître cette soi-disant légitimité. En attente du “tampon” de Bergoglio, celui qui se réclame de Mgr Lefebvre pour continuer à “résister” veut rassembler autour de lui les catholiques fidèles, mais pour les emmener où ?

Mgr Williamson (Initiative Saint-Marcel) invite les “résistants” à reconnaître en Bergoglio le Saint-Père. Il les autorise, en cas de nécessité, à assister à la nouvelle messe montinienne dont la validité serait certifiée par d’improbables miracles eucharistiques. Le bimensuel “*Si sì no no*”, principal soutien de Mgr Williamson en Italie, a essayé de démontrer non seulement la validité, mais même la légitimité et la licéité de la réforme liturgique montinienne des sacrements (confirmation, eucharistie, ordre, extrême-onction). Il dit cela bien logiquement d’ailleurs, puisque Paul VI et tous ses successeurs sont selon lui de manière indubitable les Vicaires du Christ et la *Prima Sedes* que personne ne peut juger. Pour les “résistants” donc (en dehors de la Fraternité Saint-Pie X, ou encore à l’intérieur de celle-ci mais en attente du ‘tampon’ pour sortir) :

- nous avons un Pape, Vicaire du Christ, Sa Sainteté François, qui jouit du plein pouvoir de juridiction pour enseigner (de manière faillible) et gouverner ;
- nous avons dans chaque diocèse des évêques légitimes en communion avec lui ;
- nous avons dans chaque église du monde le Saint Sacrifice de la Messe, y compris selon le rite promulgué par Paul VI, parfaitement valide et confirmé par des miracles célestes ;
- nous avons des sacrements, toujours selon le rite montinien, parfaitement licites, légitimes et valides...

À quoi résistent, alors, les “résistants” ? Au tampon (pour le moment).

Le 4 février 2017.